



Appel à projets de recherche appliquée

Troubles psychiques : participation sociale et citoyenne

Ouverture le 05 janvier 2026

Lancé par la Fondation des Amis de l'Atelier, la Fondation Falret et la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH)

Sommaire

| | | |
|----|--|----|
| 1. | Introduction | 1 |
| 2. | Ce que l'on entend par la recherche appliquée | 3 |
| 3. | Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets | 4 |
| 4. | Les spécificités thématiques de cet appel à projets | 7 |
| 5. | Informations complémentaires | 9 |
| A. | Publics qui peuvent répondre à l'appel à projets | 9 |
| B. | Couverture géographique | 9 |
| C. | Limites de l'appel à projets | 9 |
| D. | Dotations attribuées aux projets sélectionnés et durée | 10 |
| E. | Étapes de sélections et de suivi | 10 |
| F. | Dates concernant l'ensemble du processus de sélection | 10 |
| G. | Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets | 11 |
| H. | Ressources complémentaires | 11 |

1. Introduction

Les problèmes de santé mentale touchent aujourd'hui en France près de 12 millions de personnes. Dans les prochaines années, environ 20 % de la population française y sera confronté au cours de sa vie.

Le champ de la santé mentale est large et concerné par de nombreux troubles psychiques : les dépressions, les troubles bipolaires, les schizophrénies, les troubles du comportement alimentaire, les troubles obsessionnels compulsifs, les addictions, les phobies, les anxiétés, etc. Ces différents troubles ont chacun leurs spécificités et nécessitent un accompagnement individualisé et des soins spécifiques.

L'OMS définit la santé comme suit : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

C'est un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté.

La santé et le bien-être mentaux sont indispensables pour que l'être humain puisse, au niveau individuel et collectif, penser, ressentir, échanger avec les autres, gagner sa vie et profiter de l'existence. C'est pourquoi, la promotion, la protection et le rétablissement de la santé mentale sont des préoccupations centrales pour les personnes, les collectivités et les sociétés partout dans le monde. »

Malgré une prise de conscience publique de cette problématique majeure de santé et la reconnaissance du handicap psychique comme conséquence de ces troubles quand ils sont invalidants, le problème ne cesse de croître¹.

Les maladies psychiques sont donc des affections dont la prévalence augmente, dans un contexte sociétal qui les aggrave. Une forme de méconnaissance existe aussi, qui donne lieu à de nombreux préjugés.

Dans ce contexte, cet appel à projets de recherche appliquée concerne des activités diverses telles que les interventions sociales comme les démarches d'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques, ainsi que celles pour réduire les obstacles environnementaux.

Ce sont des interventions complexes, intégrant de nombreuses composantes, qui agissent à la fois de manière indépendante et interdépendante :

- La diversité des postures et des interactions entre personnes accompagnées et accompagnantes ;
- La diversité des groupes et des niveaux organisationnels ciblés par l'intervention pour agir à la fois sur les facteurs personnels et environnementaux ;
- La variabilité des résultats ;
- Le degré de flexibilité ou d'adaptabilité de l'intervention.

¹ Voir : Synthèse du bilan de la feuille de route santé mentale et psychiatrie, mars 2023
https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_sante_mentale_et_psychiatrie_-_3_mars_2023.pdf

Cette notion invite à concevoir le processus d'intervention – grâce à des méthodes participatives mises en place dès le diagnostic – où la personne accompagnée doit avant tout être l'actrice de son propre changement.

Dans cet appel à projets de recherche, l'utilisation du terme « accompagnement » traduit cette volonté, issue de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées, d'une dynamique favorisant l'expression des choix des personnes concernées. Le vocable « participation sociale et citoyenne ² » utilisé dans ce document reprend tous les champs de la participation d'une personne englobant l'ensemble de ses activités incluant à la fois les activités de vie quotidienne ainsi que les rôles sociaux valorisés se déroulant en interaction avec l'environnement social et physique de la personne.

Cet appel à projets de recherche appliquée lancé par la Fondation Falret, la Fondation des Amis de l'Atelier et la Fondation Internationale de recherche appliquée sur le Handicap (FIRAH) a pour objectif général de produire des connaissances qui amélioreront la participation sociale et citoyenne des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Il concerne les enfants, adultes et personnes âgées vivant avec des troubles psychiques.

Il s'agit donc de dégager des pistes de progrès visant à améliorer la participation sociale et citoyenne dans tous les secteurs d'activités (éducation, emploi, santé, sport, culture, etc.) des personnes vivant avec des troubles psychiques, en s'appuyant et en valorisant leurs compétences et leurs capacités.

Cet appel à projets s'intéressera à des sujets divers comme : les démarches d'accompagnement, l'entourage des personnes, la méconnaissance et les idées fausses sur la santé mentale qui engendrent une stigmatisation des personnes, les politiques publiques, etc.

Les candidats devront proposer un projet de recherche entrant dans le cadre de l'objectif général ci-dessus et prenant en compte les 6 critères de sélection présentés dans les pages suivantes.

Les résultats attendus des recherches ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais apporteront aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement. La production de connaissances utiles et utilisables par les acteurs de terrain est au cœur de la démarche attendue de recherche appliquée.

² La notion de participation sociale est reprise dans le modèle conceptuel explicatif du Processus de production du handicap (PPH) élaborée par l'équipe de Fougeyrollas.

2. Ce que l'on entend par la recherche appliquée

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation...). Elle a pour but d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par **les personnes handicapées³ et leurs familles**. Cette recherche doit être le fruit **d'une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier dans des bases de données ouvertes ou via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l'objet d'une diffusion **auprès des acteurs de terrain** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels...). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s'appliquent pleinement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d'application adaptés aux publics visés.

Les acteurs de terrain peuvent être : les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques au niveau local, national et international.

Les supports d'application représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utiles pour améliorer leur pratique. Les supports d'application pourront prendre la forme : d'outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels... Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des supports d'application : [Valoriser les résultats de la recherche auprès des acteurs de terrain](#).

³ Nous avons choisi d'utiliser dans le texte de présentation de cet appel à projets le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec). Dans ce document, le vocable personnes handicapées prend en compte les personnes vivant avec des troubles psychiques.

3. Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets

Les 6 critères suivants sont pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d'intention et du dossier complet. Le présent document servira de guide pour compléter le formulaire de la lettre d'intention et du dossier complet (à télécharger sur le site de la FIRAH).

Critère 1 : L'objectif général du projet

L'objectif général du projet de recherche devra s'inscrire dans une dynamique d'accès aux droits conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées⁴ :

- **Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle y compris la liberté de faire ses propres choix**, et de l'indépendance des personnes,
- **La non-discrimination**,
- **La participation et l'intégration pleines et effectives à la société**,
- **Le respect de la différence** et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité,
- **L'égalité des chances**,
- **L'accessibilité**,
- **L'égalité entre les hommes et les femmes**,
- **Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l'analyse des projets de recherche.

Critère 2 : L'originalité du projet, son caractère innovant et son lien avec une ou des problématiques identifiées(s) sur le terrain

Les éléments suivants pourront être mis en avant pour démontrer le caractère original et innovant du projet de recherche :

- Le projet devra être introduit par un premier état des lieux concernant le sujet de la recherche proposée.
- Le projet devra tenir compte des évolutions que traversent le champ du handicap en matière d'approches, de concepts et de terminologie.

⁴ Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html>

- Le projet pourra, si cela s'avère pertinent, préciser les modalités de passage de modes de travail classiques à des modes de travail innovants et inclusifs, en mettant en évidence les éventuelles résistances aux changements que ces évolutions suscitent.
- Le projet pourra mettre en avant les modalités de mesure de la qualité de vie, la participation sociale, le degré de satisfaction et l'autodétermination des personnes concernées.

Il conviendra de décrire l'intérêt de projet de recherche au regard de la /des problématiques identifiées(s) par les acteurs de terrain en particulier les personnes handicapées, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent.

Critère 3 : La présentation du porteur de projet et des autres organisations impliquées ainsi que leurs rôles respectifs au sein du projet

Le projet de recherche devra s'inscrire dans une démarche de recherche participative : à ce titre, un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs est attendu.⁵

Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que par le rôle de celles-ci dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l'évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l'objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Le rôle de chacune des parties prenantes aux différentes phases de la recherche devra être précisé, et des preuves tangibles de l'approche participative adoptée seront requises.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés : il est nécessaire de voir apparaître dans le projet le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé.

Le porteur de projet et les autres organisations impliquées devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus

L'hypothèse ou la question de recherche⁶ du projet proposé devra être clairement exposée.

⁵ Retrouver des informations pour une recherche participative

<https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html>

⁶ C'est la question que le projet pose et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d'étude et de population à l'étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s'agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice

Une méthodologie participative de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l'analyse des données seront présentées.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais ils apporteront aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et les modalités de transfert de ces supports)

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d'être diffusée, aussi bien qualitativement que quantitativement⁷.

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, **le comité d'évaluation portera une grande attention à la réalisation d'autres supports d'application⁸ issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain.** Ces supports d'application pourront prendre plusieurs formes⁹ : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d'application devront être en **libre accès, sur internet**, afin d'être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projet de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d'application** qui leur seront destinés, et comment ils pourront s'en saisir.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés, et cela en fonction des différents publics cibles.

apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d'envisager l'impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes handicapées. Texte adapté d'Exercer_89: Exercer_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 89

⁷ Retrouver une information pour valoriser la recherche

<https://www.firah.org/methodologie-pour-valoriser-les-resultats-de-la-recherche.html>

⁸ Retrouver une information complète sur les supports d'application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>

⁹ Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d'être conseillés lors de l'élaboration et de la diffusion des supports d'application. Ces conseils seront notamment d'une grande aide quant à l'accessibilité des informations contenues dans ces supports.

Critère 6 : Le réalisme dans l'adéquation entre objectifs, activités et ressources

L'adéquation sera recherchée entre les points suivants :

- L'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet de recherche qu'ils soient humains, logistiques, matériels, autres ET les montants budgétaires sollicités,
- Le profil et le temps affecté sur les ressources humaines du projet de recherche ET les activités à mettre en œuvre,
- La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites ET la réalisation des supports d'application destinés à transférer les connaissances issues de la recherche vers les acteurs de terrain.

4. Les spécificités thématiques de cet appel à projets

Cet appel à projets a pour objectif d'identifier et de soutenir des projets de recherche appliquée concernant la thématique « Troubles psychiques et participation sociale et citoyenne ».

Son objectif principal est le suivant :

Produire des connaissances qui amélioreront la participation sociale et citoyenne des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Pour répondre à cet objectif principal, les contours de cet appel à projets sont définis par les 4 axes ci-dessous, qui forment un cadre ouvert aux propositions des candidats. Les candidats pourront répondre à ou plusieurs axes, ou bien proposer des projets en dehors de ces quatre axes dans la mesure où leur proposition répond à l'objectif principal du présent appel à projets d'améliorer la participation sociale et citoyenne des personnes vivant avec des troubles psychiques.

AXE 1 - Les pratiques d'accompagnement :

Cela pourra concerner les sujets suivants :

- L'évolution et l'amélioration des pratiques professionnelles et la formation des professionnels de l'accompagnement,
- Les différents dispositifs d'accompagnement,
- La mise en œuvre d'un accompagnement dans les parcours répondant aux besoins et attentes des personnes pour faciliter les démarches inclusives,
- L'étude des spécificités conceptuelles, culturelles et sectorielles de l'accompagnement à la vie sociale.

Les projets de recherche pourront alors s'intéresser aux :

- Spécificités conceptuelles des différentes approches de l'accompagnement.

- Spécificités culturelles de la personne accompagnée.
- Spécificités sectorielles de l'accompagnement à la participation dans les différents champs de la vie sociale (tels que l'habitat, l'emploi, l'éducation...) que ceux-ci soient réalisés dans des établissements ou services médico-sociaux et sociaux ou du milieu ordinaire.
- Le soutien aux proches et aux aidants,
- La pair-émulation et la pair-aidance.

AXE 2 - Lutte contre la stigmatisation et développer un environnement facilitateur :

Cet axe pourra concerner :

- Les représentations sociales : explorer les croyances et les perceptions sociales qui entourent les troubles psychiques pour mieux comprendre les origines de la stigmatisation, et proposer des actions innovantes pour permettre une meilleure inclusion des personnes.
- Les interventions éducatives : étudier des contenus et les évaluer pour améliorer des programmes éducatifs adaptés pour contribuer à changer les comportements en particulier chez les populations jeunes.
- L'impact de la stigmatisation : étudier les conséquences de la stigmatisation sur les personnes concernées et développer des stratégies de résilience et des solutions innovantes.
- La mesure de l'efficacité des initiatives de lutte contre la stigmatisation dans la promotion de la participation sociale et de l'inclusion et des personnes vivant avec des troubles psychiques.
- L'identification dans l'environnement des facilitateurs et des obstacles à la participation sociale pour proposer des réponses pour développer les facilitateurs et réduire les obstacles.

AXE 3 - Analyser les politiques publiques et leur déclinaison en systèmes et services¹⁰ :

Identifier par un travail d'analyse en quoi les politiques et leur déclinaison en systèmes et services favorisent ou créent des barrières à la participation sociale des personnes qui y sont confrontées.

¹⁰ Extrait de la CIF OMS concernant la classification des facteurs environnementaux avec :

1. Les services offrant des prestations, des programmes et des opérations structurées dans divers secteurs de la société pour répondre aux besoins de la population. La notion de service comprend les personnes qui s'en occupent. Ces services peuvent être publics, privés ou bénévoles, peuvent fonctionner aux niveaux local, communautaire, régional, départemental, provincial, national ou international et peuvent être prestés par les employeurs, des associations, des organismes, des agences ou des services de l'État.
2. Les systèmes représentés par les mécanismes administratifs de contrôle et de suivi mis en place par les autorités locales, régionales, nationales ou internationales ou par toute autre autorité reconnue. Ils visent à organiser, contrôler et surveiller les services offrant des prestations, ainsi que les opérations et programmes structurés dans divers secteurs de la société.
3. Les politiques manifestées par les règles, règlements, conventions et normes adoptées par les autorités locales, régionales, nationales et internationales, ou par toute autre autorité reconnue. Ces politiques organisent, contrôlent et surveillent les services, les opérations et programmes structurés dans divers secteurs de la société.

Proposer des pistes d'action et des recommandations pour améliorer ces politiques publiques dans leurs contenus, leurs mises en œuvre et leurs suivis.

AXE 4 - Etudier les besoins et attentes des populations non accompagnées :

Une étude des trajectoires et parcours des personnes concernées ainsi que de leurs conditions de vie, celles de leurs familles et de leur entourage pour permettre d'identifier et de faire émerger des besoins et attentes non satisfaits.

5. Informations complémentaires

A. Publics qui peuvent répondre à l'appel à projets

Les porteurs de projet peuvent être :

- l'ensemble des organisations de recherche de statut public ou privé,
- les associations et autres organisations du secteur public ou privé.

Une personne physique ne peut pas être porteuse du projet, mais peut participer à la recherche.

Dans le cadre de cet appel, l'organisme porteur de projet doit être une entité française. Toute autre organisation provenant d'un autre pays peut être impliquée comme partenaire.

B. Couverture géographique

Les recherches attendues concerneront le territoire français.

Toutefois les recherches comparatives ayant des terrains de recherche concernant plusieurs pays, dont la France, seront appréciées. Elles permettront d'ouvrir le champ des possibles par l'étude des pratiques inspirantes de différents pays.

Pour ces recherches internationales, le porteur de projet français pourra s'associer à tous types d'organisations situées dans les autres pays pour répondre à cet appel à projets. Cette implication d'entités internationales sera de nature à favoriser la collaboration internationale. **Le porteur de projet devra alors garantir qu'une partie des terrains de recherche soit en France et que l'ensemble des livrables finaux soit disponible en langue française** pour pouvoir les valoriser dans les meilleures conditions auprès d'acteurs francophones.

C. Limites de l'appel à projets

Cet appel à projets peut uniquement soutenir des projets de recherche appliquée et participative. Il ne peut soutenir :

- La création ou le fonctionnement d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Les projets de recherche liés aux mécanismes des maladies (visant à établir une prévention, un diagnostic ou un traitement des déficiences) ;

- La mise en œuvre de l'action proprement dite dans le cadre de projet de recherche-action. Toutefois, cet appel pourra financer la partie recherche d'une recherche-action ;
- Les projets de recherche et développement (R&D) ou toute autre recherche ayant un but lucratif.

D. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée

Le montant apporté aux projets sélectionnés sera de **70 000 euros maximum** par projet. Les projets ayant réuni l'ensemble du financement nécessaire seront privilégiés. Enfin ces projets devront se dérouler sur une période de **2 ans maximum**.

E. Etapas de sélections et de suivi

Tous les postulants dont les lettres d'intention seront retenues, seront invités à transmettre un dossier complet du projet. D'éventuelles recommandations pourront être formulées à la suite des lettres d'intention afin de guider le porteur de projet dans l'élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

A la suite de la sélection du dossier complet, les projets lauréats resteront en contact avec la FIRA H pour les étapes suivantes :

- Signature d'une convention entre l'organisme du porteur de projet et la Fondation ;
- A mi-parcours de la recherche : rédaction d'un rapport intermédiaire narratif et financier et réalisation d'un dossier documentaire (<https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html>) ;
- Au terme de la recherche : rédaction d'un rapport final narratif et financier et réalisation des supports d'application¹¹ ;
- Elaboration d'une stratégie de communication pour diffuser les résultats de la recherche (entre autres, une page dédiée à la recherche, ses résultats et ses supports d'application sera créée sur le site de la FIRA H : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>).

Les rapports intermédiaires et finaux ainsi que l'ensemble des livrables seront examinés pour vérifier leurs adéquations avec les éléments présentés initialement dans le dossier complet et la convention.

F. Dates concernant l'ensemble du processus de sélection

Mise en ligne de l'appel à projets : lundi 05 janvier 2026.

Clôture de la réception des lettres d'intention : lundi 23 mars 2026 inclus, à minuit (heure de Paris).

Annnonce des lettres d'intention présélectionnées aux porteurs de projets : mardi 30 juin 2026.

Clôture de la réception des dossiers complets : lundi 05 octobre 2026 inclus à minuit (heure de Paris).

¹¹ <https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html>

Annonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : vendredi 18 décembre 2026.

G. Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets

La lettre d'intention et le dossier complet seront réalisés **uniquement avec les formulaires prévus à cet effet** disponibles sur le site de la Fondation (www.firah.org) dans l'onglet « Appel à Projets ».

Un guide de rédaction de la lettre d'intention et du dossier complet accompagnent les formulaires pour vous aider à les compléter.

Les formulaires devront être envoyés avant la clôture de réception par mail à l'adresse suivante :

firah@firah.org

A noter que les formulaires seront considérés comme déposés et soumis à l'appel à projets uniquement par la réception d'un accusé de réception par mail. L'accusé de réception attribue un numéro de suivi du projet à maintenir pour les échanges futurs. En cas de non-réception de l'accusé de réception sous les 36h après la date d'envoi du formulaire, nous vous invitons à nous contacter par mail (firah@firah.org) ou téléphone 07 65 80 35 46.

H. Ressources complémentaires

Pour accéder à d'autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet appel à Projets, vous avez la possibilité de consulter les [résultats et productions des recherches soutenues \(site de la FIRAH\)](#).

La FIRAH met également à votre disposition des [guides méthodologiques \(site de la FIRAH\) concernant le transfert des connaissances issues de la recherche vers les acteurs de terrain](#) :

- Le "Guide méthodologique pour la réalisation de supports d'application en format vidéo".
- Le "Guide méthodologique pour la réalisation d'espaces multimédias".
- Le "Guide pour la réalisation de supports d'application".

Enfin, pour une information plus large, le Centre Ressources regroupe dans sa Base documentaire (<https://www.firah.org/fr/base-documentaire.html>) des recherches appliquées provenant de diverses initiatives, qui peuvent être une source d'information dans l'élaboration de votre projet. Le Centre Ressources de la Fondation met également à votre disposition des outils (<https://www.firah.org/fr/outils.html>).